

## LE GOUVERNEMENT CHERCHE À FAVORISER LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ DANS LE BTP

Lever les freins et trouver les meilleurs moyens de faire repartir la machine, tel est l'objectif immédiat du Gouvernement.

6 ministres et Secrétaires d'État (Écologie, Travail, Finances, Cohésion des territoires, Logement) ont signé une lettre de mission au préfet Philippe Mahé pour qu'il fasse des propositions permettant aux chantiers du BTP de redémarrer et d'alimenter un tableau de bord dynamique de reprise intégrant les initiatives locales. M. Mahé doit rendre sa copie très rapidement.

Les freins à une vraie reprise sont désormais bien connus de tous et tant qu'ils n'auront pas été levés de manière certaine et durable, le secteur peinera à redémarrer. Les surcoûts qui pèsent sur des trésoreries déjà exsangues, la désorganisation des marchés (notamment au niveau des procédures, documents d'urbanisme et commandes des collectivités), la crise de confiance (en particulier des clients) mais aussi l'absence de réponse claire sur la responsabilité des uns et des autres dans la décision de reprendre ou non les chantiers. La CAPEB a alerté fortement les parlementaires à ce sujet et ces derniers se sont emparés de la question (voir notre rubrique Lobbying).

Le Ministre de l'Économie souhaite que les maîtres d'ouvrage publics participent à la prise en charge des coûts supplémentaires liés à l'acquisition de matériel de protection sanitaire, à la nouvelle organisation des chantiers, et aux problèmes de déplacement et d'hébergement. Il a indiqué qu'il travaillait avec Élisabeth Borne pour regarder comme faire en sorte que des négociations puissent s'engager sur les contrats en cours afin que ces surcoûts puissent être prise en compte bien que non intégrés dans l'offre initiale.

L'État prévoit de lancer une campagne de communication vers les particuliers pour les encourager à faire des travaux.

Pour encourager les entreprises à travailler plus, Bruno Le Maire a indiqué que le plafond applicable à la défiscalisation des heures supplémentaires serait relevé de 5 000 à 7 500 € par an à condition que les 2 500 € ajoutés soient réalisés pendant l'état d'urgence (soit du 16 mars au 10 juillet). C'est ce que prévoit le projet de loi prolongeant l'état d'urgence qui vient d'être adopté par les parlementaires.

Enfin, pour enrayer la crise de confiance, le Ministre a annoncé que l'État prévoit de mener des actions de communication grand public pour encourager les ménages à réaliser des travaux de rénovation énergétique.

De son côté, le ministre du logement a affirmé que la rénovation est « au cœur de son action » et pas seulement pour ce qui concerne les rénovations énergétiques.

Il a fait savoir que la cellule chargée de travailler sur les modalités de reprise du BTP au sein du Ministère de la Cohésion des Territoires mise plutôt sur des actions ciblées et dont l'efficacité est certaine plutôt que sur « une litanie de mesures ».

Julien Denormandie a indiqué que ces réflexions devaient intégrer les nouveaux usages du logement que le confinement a fait apparaître, notamment avec le déploiement du télétravail, et a ajouté que beaucoup d'efforts sont encore à faire pour revitaliser les centresvilles qui, pour lui, doivent devenir une priorité. Enfin, le Ministre du Logement entend lancer des concertations avec les professionnels pour revoir éventuellement la mise en œuvre des évolutions réglementaires qui étaient prévues, à l'instar de la RE2020 qui est d'ores et déjà repoussée à juillet 2021.



## REDÉMARRAGE: LES PREMIERS ÉCHANGES ENTRE LA CAPEB ET LE PRÉFET MAHÉ

Le Gouvernement a chargé le Préfet Mahé de lui faire des propositions pour favoriser le redémarrage de l'activité. Au cours d'une visio-conférence lundi, la CAPEB lui a fait part de premières propositions.

En préalable, elle a demandé que pendant toute la période de redémarrage et de relance, toutes les réformes prévues soient suspendues, que l'ensemble des aides qui seraient éventuellement décidées pour accompagner les entreprises dans le redémarrage de leur activité ne viennent pas annuler celles déjà en place.

La CAPEB a tout d'abord demandé que des actions soient entreprises par les pouvoirs publics pour s'attaquer au problème des refus de clients car. sans l'accord de ces derniers, aucun chantier ne pourra reprendre. Et, à ce jour, c'est la première cause de non reprise d'activité. La CAPEB a rappelé également la nécessité de s'attaquer à la question des surcoûts (EPI, transports des salariés, évolution des modes d'organisation, etc.), en prévoyant, dans le cadre de marchés entre professionnels, une concertation systématique entre acteurs en vue d'aboutir à une prise en charge partagés des surcoûts.

Pour les marchés avec les particuliers, la CAPEB a demandé que soient prises des mesures de compensation pour les entreprises comme des baisses ou des annulations de charges.

De plus, la CAPEB a attiré l'attention du préfet Mahé sur les difficultés qui subsistent sur le terrain en matière d'approvisionnement de matériaux et d'équipements, sans oublier évidemment les difficultés pour acquérir, dans les délais, les EPI nécessaires (masques, gels, gants, etc.)

Lors de ce premier entretien, la CAPEB a indiqué qu'elle travaillait à un plan d'ensemble de redémarrage et de relance de l'activité qui, bien évidemment, sera communiqué aux pouvoirs publics.

Ce plan a été globalement validé par le Conseil d'administration.

Une fois intégrées les remarques du Conseil, il sera diffusé en avant-première au Réseau pour discussions et échanges.

#### SOCIAL

## → L'AGIRC-ARRCO DÉBLOQUE UNE AIDE EXCEPTIONNELLE POUR LES ENTREPRISES

Après le CPSTI, c'est au tour de l'Agirc-Arrco de faire un geste pour soutenir les chefs d'entreprise, mais cette fois-ci salariés (gérants minoritaires de SARL, SAS...), qui cotisent au régime de retraite complémentaire.

Ils devront en faire la demande auprès de l'Agirc-Arrco qui pourra accorder une aide pouvant aller jusqu'à 1500 euros en fonction des pertes de revenus déclarées par le dirigeant.

Nous saluons bien sûr cette décision qui apporte une bouffée d'air supplémentaire pour ces professionnels qui n'étaient pas concernés par les aides mises en place par le CPSTI.

Cette mesure exceptionnelle permet donc de rétablir un traitement équitable entre chefs d'entreprise, quel que soit leur statut. Elle contribuera ainsi à atténuer les difficultés des dirigeants salariés qui sont très nombreux à avoir subi des pertes de revenus et qui pour certains, restaient à l'écart des différents dispositifs de soutien mis en place par le gouvernement.

# → SURCOÛTS: LA CAPEB ALERTE LE PREMIER MINISTRE AVEC 4 AUTRES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

La CAPEB, l'UNSFA, l'UNGE, le CINOV, et Synamome ont décidé d'alerter d'une même voix le Premier ministre afin que les aides aux petites entreprises du bâtiment soient reconduites et complétées pour compenser les surcoûts liés aux mesures barrières.

La crainte, en effet, est de ne pas pouvoir éviter des défaillances en série dans les semaines et mois à venir. Les entreprises ont puisé dans leurs réserves, quand elles en avaient, et tiré au maximum sur leur trésorerie pour préserver leurs emplois mais si les aides d'urgence disparaissent trop vite, même partiellement, la catastrophe est inévitable.

C'est pourquoi la CAPEB réclame, avec l'U2P, l'annulation des charges sociales et fiscales pendant cette période d'inactivité car les entreprises ne pourront pas assumer ces charges tant qu'elles n'auront pas réalisé suffisamment de chiffre d'affaires. À défaut, tous les efforts déjà déployés par le gouvernement seraient vains et n'auraient permis que de retarder de quelques semaines la disparition de nombreuses TPE-PME du secteur, et autant de savoir-faire.

Il est également nécessaire de compléter ces aides par des dispositifs de soutien aux entreprises qui, reprenant leur activité, perdront le bénéfice des aides d'urgence et devront, en plus, faire face à des surcoûts sur leurs chantiers. Ces entreprises ne doivent pas, en effet, subir une double peine!

267 M€ ONT ÉTÉ OCTROYÉS PAR LE FONDS DE SOLIDARITÉ À DES ENTREPRISES DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, 4<sup>E</sup> PRINCIPAL CONSOMMATEUR DE CES AIDES.

# → LES ENTREPRISES NE DOIVENT PAS HÉSITER À SOLLICITER LE 2<sup>E</sup> VOLET DU FONDS DE SOLIDARITÉ

Toutes les entreprises ont bien identifié l'aide du Fonds de solidarité qui est défiscalisée et exonérée de charges sociales et susceptible d'atteindre jusqu'à 1500 euros. Elles sont 971 000 à en avoir fait la demande pour un montant total d'1,29 milliard.

Depuis le 15 avril, elles peuvent également demander à bénéficier du  $2^{\rm e}$  volet de ce fond, alimenté et instruit par les Régions Ainsi, les petites entreprises très impactées par la crise peuvent bénéficier d'une aide supplémentaire allant de 2 000 à 5 000  $\mbox{\ensuremath{\mathfrak{e}}}$  à condition d'être bénéficiaires du  $1^{\rm er}$  volet, d'avoir au moins 1 salarié et de s'être vues refuser un prêt bancaire.

Préfectures et Régions ont décidé de répondre rapidement à l'urgence dans laquelle se trouvent les petites entreprises. De ce fait, ce second volet est facilement accessible (depuis le site internet de chaque région), simple (pas de justificatif à fournir) et rapide (le processus de décision est accéléré).

Cette aide est cumulable avec les autres dispositifs de soutien aux entreprises de l'État (prêt garanti par l'État, report des échéances fiscales et sociales, etc.) et les Régions (prêts ou subventions directes pour soutenir les trésorerie, fonds déployés avec la Banque des territoires, etc.).

L'assemblée générale se tiendra en visioconférence le 24 juin



#### RÉSEAU

#### → LE CONSEIL D'ADMINISTRATION CONFÉDÉRAL S'EST RÉUNI LE 7 MAI

Tous les membres du Conseil d'administration étaient présents au Conseil d'administration confédéral qui s'est tenu le 7 mai en visioconférence.

Après en avoir débattu, le Conseil d'administration a décidé que l'assemblée générale 2020 se tiendrait en visioconférence le 24 juin avec un ordre du jour allégé et que les élections aux postes à pourvoir cette année seront organisées lors de cette AG dématérialisée. L'organisation de ces élections devra présenter toutes les garanties de confidentialité et de sécurisation.

Le Conseil d'administration a confirmé sa volonté que soit rédigée une résolution spécialement dédiée au contexte du Covid-19 sous une forme restant à préciser.

Cette résolution fera, comme toute résolution, l'objet d'échanges avec le Réseau. À cet effet, 4 ou 5 réunions interrégionales seront programmées prochainement en visio.

Dans ce cadre, une première version d'un Plan de redémarrage et de relance de l'activité a



été validé par le Conseil d'administration, plan qui pourrait constituer l'ossature de cette résolution.

Le Conseil d'administration a examiné également les nouvelles hypothèses budgétaires qui ont été élaborées pour tenir compte des conséquences de la crise sanitaire et économique et qui impacteront très fortement les comptes de la confédération et du FDR. Tout en validant un volume très important d'économies résultant notamment de l'annulation d'actions ou du décalage dans la réalisation d'un certain nombre d'autres actions, le Conseil d'administration a souhaité que ne soient pas affectées pour autant les actions relevant des missions stratégiques fondamentales de la Confédération, et en particulier sa capacité de lobbying au niveau national, son accompagnement des CAPEB départementales et régionales, ses missions de veille et ses actions de communication pour valoriser l'action de la CAPEB. Le Conseil d'administration a, par ailleurs, constaté la situation budgétaire des CAPEB régionales et décidé d'une part, de ne pas remettre en cause la règle de répartition des financements actée en 2016 et d'autre part, de ne pas imputer, à titre tout à fait exceptionnel, la baisse des fonds du dialogue social aux régions mais de l'absorber à la fois dans le budget confédéral et avec le FDR.

Le Conseil a approuvé trois nouveaux partenariats avec le distributeur Berner, l'association AIDEE et le bureau Véritas.

Enfin, un point d'information détaillé a été fait sur 360travaux ainsi que sur l'adaptation des outils de la formation professionnelle pendant la crise et sur l'APNAB.

#### **MÉTIERS**

#### → RÉUNION DE L'UNA COUVERTURE PLOMBERIE CHAUFFAGE

Jean-Claude Rancurel a réuni ses conseillers professionnels en visio le 13 mai.

Après un tour de table sur la situation particulière que chacun peut vivre, le Président de l'UNA et ses conseillers ont travaillé sur une fiche pratique prévention intégrant les dispositions à prendre lors d'une intervention chez un client particulier. Ils ont, à cette occasion, identifié les difficultés qu'ils rencontrent et leurs besoins en termes de protection des compagnons. Ils ont ensuite repris le dossier des Journées

Professionnelles de la Construction qui devaient se tenir à Lyon le mois dernier et qui sont reportées aux 29 et 30 octobre, au même endroit. Ils ont repassé le programme qui avait été prévu et envisagé quelques adaptations.

S'agissant de plomberie chauffage, il a été question des offres élaborées avec Béranger Développement : Facilipass PAC Hybride gaz, Guntamatic, Faciliprime PAC Hybride Fioul, Perge...et un projet concernant la salle de bain accessible. Étaient aussi au menu un prochain

rendez-vous concernant le ramonage et les suites du dispositif qualité relatif à la ventilation. Les actualités de la

filière ont également été passées en revue. Pour les couvreurs, il a été question de formation, du mémo Écrans de sous-toiture, du DTU 40.11 « Couverture en ardoises naturelles » et enfin des actions dédiées à la couverture cette année ainsi que de l'avancée des dossiers traités dans le cadre du programme PROFEEL.



Christophe Bellanger et ses conseillers professionnels se sont réunis ce jeudi 14 mai en visioconférence.

Ils ont fait un point sur la situation des entreprises dans le contexte du Covid et évoqué à cette occasion le travail qui a été fait avec l'OPPBTP pour réaliser 4 fiches pratiques listant les précautions à prendre, en termes de sécurité sanitaire, dans le cadre de

4 situations de travail différentes (dépannages ou travaux urgents dans les logements et dans les bâtiments tertiaires, industriels et les parties communes des immeubles d'habitation, travaux dans les logements et dans les autres bâtiments). Ils ont également regardé les fiches pratiques que la CAPEB a préparées avec le même objectif.

Le Président de l'UNA et ses conseillers ont ensuite fait un point sur le report des JPC à l'automne et ses conséquences sur le programme.

Ils ont, à la suite, examiné les retours de la consultation que l'UNA a menée sur le projet de règles professionnelles « PoE » puis fait un état des lieux des dossiers suivis par l'UNA concernant EDF, Enedis, l'AFNOR ainsi que des travaux menés au sein de Qualifelec, du Consuel et de Promotelec.

Pour finir, ils ont fait un point sur les partenariats intéressant la profession et sur l'action d'information Ignes/promotelec intitulée « Les composants ne sont pas accessoires ».



#### LOBBYING

# → LE PARLEMENT PRÉCISE LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DES DIRIGEANTS



Le problème de la responsabilité pénale des employeurs taraude les chefs d'entreprise qui ont repris leurs activités ou qui se préparent à le faire.

Dans ces auditions, à l'Assemblée nationale comme au Sénat, la CAPEB a pointé cette problématique que les parlementaires ont largement abordée lors de l'examen du projet de loi prolongeant l'état d'urgence jusqu'au 10 juillet.

Le sénateur Jean-Marie Bockel avait interpelé la Ministre de la Justice à ce sujet lors d'une séance des Questions au Gouvernement. M<sup>me</sup> Belloubet avait répondu que « la responsabilité pénale ne peut être recherchée qu'en cas de violation délibérée d'une loi ou d'un règlement posant une obligation particulière de prudence ou de sécurité ou, en l'absence de norme, qu'en cas de faute caractérisée c'est-à-dire avec la conscience de la mise en danger d'autrui, en s'affranchissant du bon sens ».

Certes. Mais la souveraineté des juges demeure et représente une épée de Damoclès pour les entreprises. C'est pourquoi les Présidents de l'U2P, de la CPME et du Medef ont signé un courrier commun à la Ministre du Travail rappelant que les employeurs ne sont pas à l'origine du risque sanitaire et demandant que ne puisse pas être engagée leur responsabilité pour « des faits dus à des circonstances qui leur sont étrangères, anormales, imprévisibles ou à des événements exceptionnels dont les conséquences n'auraient pu être évitées malgré toute la diligence déployée » comme le prévoit une directive européenne du 12 juin 1989.

À l'initiative du Président de la commission des lois, Philippe Bas, les sénateurs avait fait adopter un amendement au projet de loi prolongeant l'état d'urgence qui prévoyait que, pendant l'état d'urgence sanitaire, nul ne peut voir sa responsabilité pénale engagée pour des contaminations par le virus, sauf en cas d'intention délibérée, d'imprudence ou de négligence. Les députés ont supprimé cet amendement.

Finalement, la Commission Mixte Paritaire a arrêté son positionnement en précisant que la responsabilité pénale des dirigeants doit être examinée « en tenant compte des compétences, du pouvoir et des moyens dont disposait l'auteur des faits dans la situation de crise ayant justifié l'état d'urgence sanitaire, ainsi que de la nature de ses missions ou de ses fonctions, notamment en tant qu'autorité locale ou employeur ». Avec cette définition, l'appréciation du juge reste donc entière même si elle est désormais quelque peu encadrée par cette disposition.

Le Sénateur LR de l'Eure, Hervé Maurey, Président de la commission Développement durable du Sénat, a néanmoins déposé une proposition de loi visant à améliorer la protection juridique des acteurs publics et privés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Elle sera débattue au Sénat le mercredi 27 mai mais, si elle a toutes les chances d'être adoptée par les sénateurs, il y a peu de chances qu'elle le soit par les députés.

# PARCE QU'ILS FONT DES EFFORTS EXTRAORDINAIRES POUR NOUS AIDER À RETROUVER UNE VIE ORDINAIRE JE PRÉTER LES ARTSANS Vous avez blen raison de préférer L T tisanat

#### **COMMUNICATION**

## → LE FNPCA PROMEUT L'ARTISANAT UNE DERNIÈRE FOIS... MALHEUREUSEMENT

Le Fonds national de promotion de communication de l'artisanat a été créé en 1997 pour contribuer au développement du secteur économique de l'Artisanat avec la mise en œuvre d'actions de communication et de promotion valorisant l'image du secteur et celle de ses professionnels au niveau national.

Bien qu'exclusivement financé par les entreprises et malgré le niveau très modeste de leur contribution (environ 10 € par an et par entreprise), l'État a décidé de supprimer cet établissement public.

Nous avons beaucoup œuvré avec l'U2P pour que le FNPCA puisse perdurer et continuer à promouvoir l'artisanat et ses savoir-faire. Mais les deux autres organisations patronales interprofessionnelles concernées (Medef et CPME) ont refusé de créer un nouvel outil de promotion du secteur, la loi

e-mail: capeb@capeb.fr

interdisant à l'U2P de le faire seule. Ainsi, le FNPCA vit ses dernières heures. L'U2P a malgré tout réussi à obtenir que les ressources restantes du fonds soient consacrées à une ultime campagne.

La pandémie a évidemment dicté le choix du slogan de cette ultime campagne : "Parce qu'ils font des efforts extraordinaires pour nous aider à retrouver une vie ordinaire, je préfère les artisans".

L'annonce publicitaire est parue pour la première fois le 7 mai dans la presse quotidienne régionale ainsi que dans Le Parisien Aujourd'hui en France. Elle y paraîtra à nouveau les 11, 15 et 18 mai.

L'objectif est à la fois de donner la parole une dernière fois à la Première entreprise de France en soulignant l'adhésion désormais très forte des Français aux valeurs de l'artisanat et en apportant un soutien aux entreprises artisanales en cette période de difficultés.

# LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

#### I PRÉFET MAHÉ

Le Président confédéral a précisé, lors d'une visioconférence avec le Préfet Mahé chargé d'encadrer la reprise dans le BTP par le Gouvernement, tout d'abord les freins à une redémarrage rapide et durable de l'activité des entreprises (refus des clients, prise en charge des surcoûts, difficultés d'approvisionnement, etc.) et esquissé les premières propositions de la CAPEB pour lever ces freins et surtout permettre une reprise franche et massive.

#### **I PRESSE**

Le Président Liébus s'est entretenu avec les AEF ce mardi concernant la situation des entreprises et les conditions de leur reprise.

#### CONSEIL INTERRÉGIONAL

Le Conseil Interrégional s'est tenu mercredi en visio avec les Présidents des CAPEB régionales qui avaient pu se rendre disponibles. Il a bien entendu été question de la situation économique des entreprises, mais également des CERC et notamment leur enquête hebdomadaire sur la reprise des chantiers, des conséquences de la crise en matière d'apprentissage et enfin, de la structuration des régions et, plus largement, de l'état de santé du Réseau.

#### U2P

Le Bureau de l'U2P s'est tenu jeudi avec, à l'ordre du jour, les acquis de l'U2P auprès du Gouvernement pour soutenir au mieux les entreprises de proximité pendant cette crise. mais également les combats restant à mener.

Le Bureau de l'U2P a par ailleurs évoqué les prochaines élections aux Chambres de Métiers et la succession de Bernard Stalter à la présidence de l'APCMA.

Crédit photo: CAPEB / iStockPhoto © 2020



Pour tout complément d'information, rendez-vous dans votre espace adhérent sur **www.capeb.fr** qui vous permettra d'accéder à

